



CONDITIONS D'UTILISATION DU E-TICKET

Le billet est soumis aux conditions générales de vente de Acontraluz ainsi qu'aux conditions particulières suivantes, que vous avez acceptées avant l'achat du billet. Le e-ticket est valable s'il est imprimé sur du papier A4 blanc, vierge recto et verso (le client pourra indifféremment imprimer son billet en noir et blanc ou en couleur) ou s'il est affiché sur un écran de téléphone mobile type Smartphone. Une bonne qualité d'impression / d'affichage est nécessaire. Les billets partiellement imprimés, souillés, endommagés ou illisibles ne seront pas acceptés et seront considérés comme non-valables. En cas d'incident ou de mauvaise qualité d'impression, vous devez imprimer à nouveau votre fichier .pdf ou .jpg. Le billet doit être lisible. Pour vérifier la bonne qualité du billet, assurez-vous que les informations du billet, ainsi que le code-barres sont bien lisibles. L'entrée à l'évènement est soumise au contrôle de la validité de votre e- ticket. Nous vous conseillons vivement d'arriver au plus tard 30 minutes avant le début de l'évènement. Lors des contrôles, vous devrez obligatoirement être munis d'une pièce d'identité officielle, en cours de validité et avec photo : carte d'identité, passeport, permis de conduire ou carte de séjour. Les livrets de famille sont acceptés pour les enfants. Le e-ticket est personnel. Il ne peut pas être cédé. Le e-ticket est uniquement valable pour l'évènement, à la date et aux conditions figurant sur le billet. Dans les autres cas, ce titre sera considéré comme non-valable. Ce titre doit être conservé jusqu'à la fin de l'évènement. Toute sortie du site de l'évènement est considérée comme définitive. Il est strictement interdit de reproduire, dupliquer ou contrefaire un billet de quelque manière que ce soit. La reproduction du billet et l'utilisation de la copie de ce billet sont passibles de poursuites pénales. L'organisateur n'étant pas obligé de vérifier l'identité de la personne en possession du billet imprimable à domicile, ni de vérifier l'authenticité du billet imprimable à domicile dans la mesure où la copie du billet imprimable à domicile ne peut être détectée de manière certaine, seule la première personne présentant le billet ou une reproduction de celui-ci sera admise à accéder au lieu où se déroulera l'évènement. Cette personne est présumée être le porteur légitime du billet. Le e-ticket est non-échangeable et non-remboursable, sauf annulation de l'évènement. En cas d'annulation définitive d'un évènement, le remboursement n'interviendra qu'en faveur de l'acquéreur initial contre remise du billet. Seul le prix du billet sera remboursé, à l'exclusion des frais de gestion qui sont conservés par Acontraluz. Aucun frais annexes de quelque nature que ce soit (assurance annulation, transport, hôtellerie, parking...) ne sera remboursé ou dédommagé. Acontraluz décline toute responsabilité pour les anomalies pouvant survenir en cours de commande, de traitement ou d'impression du billet dans la mesure où elle ne les a pas provoquées intentionnellement. De même, Acontraluz n'est pas responsable en cas de perte, vol ou utilisation illicite du billet ou du téléphone mobile contenant le billet et ne se tient pas responsable de l'accès au réseau des opérateurs mobiles le jour de l'évènement. Au sein de l'évènement, les clients de Acontraluz s'engagent à respecter les règles de bonne conduite fixées par l'organisateur. D'autre part, l'acquisition de ce billet emporte adhésion au règlement intérieur du lieu de l'évènement. Le client se conformera strictement au règlement de l'organisateur sous peine de voir sa responsabilité engagée. En cas de non-respect de l'ensemble des règles précisées ci-dessus, ce billet sera considéré comme non-valable.